



Communauté de Communes Vaïte-Aigremont

8 Bis, Rue des Aloses
25640 ROULANS

☎ 03 81 63 29 01 ☎ 03 81 63 27 68
ccva25@wanadoo.fr www.ccva.fr

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 09 décembre 2013

Membres présents :

Titulaires Daniel BRULET - Claude DALLAVALLE - Sophie DESBIEZ PIAT - Bernard DREZET - Jean-Louis FAIVRE PIERRET - Joaquim FERREIRA - Christophe GUGLIELMETTI - François HERANNEY - Alain JACQUOT - Jean-Louis JEANNIN - Denis JUIF - Bruno LECLERT - Gisèle LINVAL - Philippe MARTHEY - Claude MESNIER - Dominique MESNIER - Charles PIQUARD - Robert QUINTERNET - Pierre ROUSSY - Guylene SCHAPPACHER - Jean-François STRAUB - Marie-France TEYSSIEUX - Denis THIELLEMENT - Christian TRONCIN - Francis TROUILLOT - André VAUBOURG

Suppléant votant : Samuel GIRARDET - Pierre MAYOUD - Jean Luc PAUTHIER - Olivier TIREL

Membres excusés : ALBANESI Héléne (mairie déléguée) - Hervé DUBOIS DUNILAC - Isabelle POETE - René POISOT - Michel HO FIAT HEE - Martine RENAUD

Membres absents : BELIARD Claude (mairie déléguée)

Titulaires	26
Suppléant votant	4
Suppléant non votant	0
Maire délégué	0
Invité	0
Total des personnes présentes	40

Le Président ouvre la séance à 19h40 et énonce l'ordre du jour.

C. Mesnier est nommé secrétaire de séance.
Le quorum est atteint.

Observations :

Arrivée d'O. Tirel rapport n°1
Arrivées d'A. Jacquot et JL Pauthier rapport n°2
Arrivées de MF Teyssieux et D. Mesnier à 19h57 / rapport n°4
Arrivée de R. Quinternet à 20h07 / rapport n°6
A. Vaubourg quitte la séance à 22h34 / rapport n°14

Rapport n°1 Approbation du compte-rendu du lundi 07 octobre 2013
Le Président expose les motifs.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Communautaire du lundi 07 octobre 2013.

Rapport n°2 Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) renouvellement du matériel informatique

B. Leclert expose les motifs.

Le plan de financement sera fixé de la manière suivante :

	MONTANTS HT	TAUX
DETR	4 875.49 euros HT	35%
AUTOFINANCEMENT	9 054.48 euros HT	65%
TOTAL	13 929.97 euros HT	100%

Pour information la commande sera de 13 ordinateurs fixes pour les écoles, un ordinateur fixe pour le secrétariat de la CCVA, 3 ordinateurs portables et un serveur.

Suite au changement de logiciel comptable (EMAGNUS), à la mise en place de la dématérialisation mais aussi parce que la CCVA ne dispose d'aucun système fiable pour la sauvegarde des documents il est apparu nécessaire de se doter d'un nouveau matériel. A ce jour la comptabilité est enregistrée sur un disque dur externe et les agents administratifs ramènent chaque jour une copie à leur domicile. De plus tous les postes administratifs ne peuvent plus enregistrer de sauvegarde sur ce disque dur.

Ce nouveau système permettra à tous les postes administratifs de sauvegarder le travail, le nouveau logiciel sera directement installé sur le serveur et tous les postes pourront nouveau être en réseau.

Le serveur est uniquement dédié au service administratif de la CCVA.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité :

- L'acquisition du nouveau matériel informatique pour les écoles, un poste administratif de la CCVA, et un serveur.
- L'autorisation à donner au Président pour déposer une demande de subvention et signer le bon de commande avec le prestataire RICOH pour un coût de 13 929.97 euros HT, après obtention de l'autorisation de commencer la prestation de service,
- Le plan de financement intégrant des fonds libres et la subvention DETR,
- L'engagement de la CCVA à assurer le financement de la partie non subventionnée.

Rapport n° 3 : Office du tourisme supra communautaire

G. Schappacher expose les motifs.

Suite à la demande de J. Ferreira il est précisé que l'étude a pour but de déterminer quelle sera la solution la plus adaptée en sachant que des Offices du Tourisme existent déjà et qu'il n'est pas envisageable de créer un OT sur chaque communauté de communes.

La volonté est d'uniformiser la promotion touristique sur l'ensemble du territoire du Pays du Doubs Central.

le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'accord de principe pour étudier la faisabilité d'un office de tourisme supra-communautaire

Rapport n°4 : Signalétique d'Information locale – Adhésion au groupement de commande

G. Schappacher expose les motifs.

D. Thiellement explique que la commune n'avait pour sa part aucun besoin c'est pourquoi elle avait répondu négativement. Cependant par la suite une administrée de la commune avait fait connaître son besoin en termes de signalisation mais depuis celle-ci n'a pas donné de réponse. La commune est donc maintenue dans ce dispositif.

Afin de lancer le marché il sera nécessaire que chaque commune délibère.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de :

- S'associer aux communes Champlive, Châtillon-Guyotte, Gonsans, Naisey-les-Granges, Le Puy, Saint-Hilaire, Séchin, Vennans afin d'engager la consultation pour prestation harmonisation de la signalisation d'information locale sur le territoire de la communauté de communes Vaîte-Aigremont,
- D'accepter l'adhésion au groupement d'achat public sur le secteur précité et d'en être le coordonnateur,
- D'autoriser le Président de la communauté de commune Vaîte-Aigremont à engager les dépenses correspondant aux frais de gestion du groupement, et à signer la convention de groupement d'achat annexée à la présente,
- D'autoriser le Président de la communauté de commune Vaîte-Aigremont à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché issu de la consultation groupée du groupement d'achat public précité.

Rapport n°5 : Election du représentant de la collectivité à la commission d'ouverture des plis du groupement de commande pour la signalétique d'information locale

C. Piquard expose les motifs.

Le Conseil Communautaire élit à l'unanimité Charles PIQUARD pour représenter la communauté de communes à la commission d'ouverture des plis du groupement de commande pour la signalétique d'information locale.

Rapport n°6: Salon Made In France – Participation financière

C. Piquard expose les motifs.

Bilan plutôt positif pour les entreprises participantes.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le versement d'une somme de 400 € au SMIX de la zone de l'échangeur d'Autechaux/Baume-les-Dames pour la participation du territoire du Doubs central au salon Made In France.

RAPPORT N°7 : Personnel : modification horaires d'un poste d'ATSEM

A.Jacquot expose les motifs.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la modification des horaires du poste d'ATSEM 1° classe à l'Ecole maternelle de Roulans en passant la durée hebdomadaire annualisée de 29.3 heures à 29 heures, à compter du 1er janvier 2014.

RAPPORT N°8 : Personnel : avancements de grades

A.Jacquot expose les motifs.

Il est rappelé qu'il est illégal de faire figurer l'identité des agents concernés.

RAPPORT N°8-1 : Avancement au grade d'adjoint technique principale de 2° classe / Service Ecoles

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité

- la suppression d'un poste d'adjoint technique de 1° classe à compter du 31 décembre 2013
 - la création d'un poste d'adjoint technique principale de 2° classe à compter du 1er janvier 2014
 - l'autorisation à donner au Président pour signer l'arrêté fixant le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2° classe au titre de l'année 2014
- sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire

RAPPORT N°8-2 : Avancement au grade d'ATSEM principale 2° classe / Service Ecoles

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité

- la suppression d'un poste d'ATSEM 1° classe à compter du 31 décembre 2013
 - la création d'un poste d'ATSEM principale de 2° classe à compter du 1er janvier 2014
 - l'autorisation à donner au Président pour signer l'arrêté fixant le tableau d'avancement au grade d'ATSEM principale de 2° classe au titre de l'année 2014
- sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire

RAPPORT N°8-3 : Avancement au grade d'ATSEM principale 1° classe / Service Ecoles

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité

- la suppression d'un poste d'ATSEM principale 2° classe à compter du 31 décembre 2013
 - la création d'un poste d'ATSEM principale de 1° classe à compter du 1er janvier 2014
 - l'autorisation à donner au Président pour signer l'arrêté fixant le tableau d'avancement au grade d'ATSEM principale de 1° classe au titre de l'année 2014
- sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire

RAPPORT N°9: Décision modificative n°1 - Budget Général

B. Leclert expose les motifs.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la Décision Modificative n°1 du Budget Général de la CCVA telle qu'elle est présentée.

RAPPORT N°10 Décision Modificative n°2 – Budget ZAE Gonsans

B. Leclert expose les motifs.

Le prêt est nécessaire pour équilibrer le budget en attendant la vente des terrains.

Le compte 7133/042 « Variation en cours de production de biens » correspond à des stocks. Il s'agit d'un d'écritures comptables.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la Décision Modificative n°2 du Budget ZAE Gonsans de la CCVA telle qu'elle est présentée.

RAPPORT N°11-1 : Zone d'activités intercommunale "A Rompré" située sur la commune de Gonsans - Avant-projet -

C. Piquard expose les motifs.

Il précise que le mémoire ?? ne tient pas compte de l'achat des terrains, des frais financiers et du syndicat de la Haute Loue.

Il informe que la CCVA a reçu les entreprises intéressées par cette zone, il leur a été indiqué que le prix de revient est de 21.26 euros HT/m² (avant appel d'offres).

Il souligne que l'on peut espérer une baisse considérable après ouverture des plis. Des économies pourront également être réalisées sur certains lots comme la voirie ou l'électricité (tout en restant dans les normes). Son souhait est de pouvoir rester compétitif au vu des zones existantes à proximité.

D. Mesnier souhaite savoir si nous avons des indications de prix par rapport aux zones voisines.

C. Piquard indique que la zone côté Chemaudin (21 euros), Etalans (11 euros avec subventions).

Il rappelle que cet aménagement ne concerne qu'une partie de la zone, il a donc demandé le chiffrage du reste de la zone.

D. Juif indique les coûts de la zone d'Etalans : phase 1 (avec subventions) 10€ m² viabilisé, phase 2 à 15 €m² terrain plateformé. Il lui semble important d'attendre le résultat de l'appel d'offre et le chiffrage de la zone complète afin que les entreprises puissent bénéficier du groupage des travaux.

C. Piquard rappelle que la CCVA n'est pas là pour faire du bénéfice mais une opération blanche.

Jusqu'à l'année dernière les zones étaient subventionnées par la DETR, c'est pourquoi la CCVA ne pourra pas en bénéficier.

C. Guglielmetti souhaite savoir quand la seconde tranche de la zone pourrait être réalisée.

Il est précisé que dans un premier temps la carte communale de Gonsans devra être révisée, par ailleurs le SCOT nous a autorisé (par courrier) à aménager cette 2ème partie.

C. Guglielmetti fait remarquer que l'on va vendre des terrains en se basant sur le chiffrage d'une zone complète, en subissant une perte financière alors que la seconde phase d'aménagement ne pourra au mieux être réalisée avant 3 ou 4 ans. Il faut donc en prendre la responsabilité.

C. Piquard souligne qu'il n'est pas envisageable de vendre à 20 euros pour la 1^{ère} phase et ensuite 15 euros pour la 2^{ème} phase sous prétexte qu'elle a été réalisée plus tard et coûté moins chère.

C. Guglielmetti confirme cette observation mais indique qu'il faut être certain que l'on puisse obtenir l'autorisation du SCOT pour effectuer ce 2^{ème} aménagement.

B. Drezet indique qu'aucune révision du SCOT ne pourra intervenir avant les élections, de plus une fois que cela est décidé il faut attendre 1 an et demi voire 2 ans pour que la révision soit effective.

Il précise que la carte communale de Gonsans devra être révisée.

Suite à la demande de D. Brulet, il est précisé que les entreprises intéressées pourraient s'engager à hauteur de 15€/m².

Concernant la ligne à haute tension qui pose problème depuis plusieurs années, un accord de principe a été obtenu pour sa suppression. Cela ne coûterait rien à la CCVA.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité l'ensemble des pièces composant l'avant-projet

RAPPORT N°11-2 : Zone d'activités intercommunale "A Rompré" située sur la commune de Gonsans Marché public -

C. Piquard expose les motifs.

Le conseil Communautaire approuve à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à engager la procédure de passation du marché public,
- De recourir à un marché à procédure adaptée MAPA (ou toute autre procédure appropriée) dans le cadre du projet d'aménagement de la zone d'activités intercommunale "A Rompré" située sur la commune de Gonsans et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.
- D'autoriser M. le Président à signer le ou les marché(s) à intervenir sur avis conforme du bureau de la Communauté de Communes.

Des crédits nécessaires sont prévus à la DM n°2.

RAPPORT N°12: Convention SYDED – Desserte électrique

C. Piquard expose les motifs.

Suite à la demande de D. Brulet il est précisé que la CCVA devait obligatoirement passer par le SYDED, car la convention faisait mention de la prise en charge des ZAE par le SYDED.

Le SYDED est désormais maître d'ouvrage pour les ZAE.

B. Drezet informe que le SYDED doit se positionner demain sur le vote de la subvention relative à cette zone.

C. Piquard explique à l'aide d'un plan, où se trouveront les différents réseaux d'électricité et à qui en revient la charge.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité :

- De s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget de la Communauté de Communes
- De demander au SYDED d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux définis ci-dessus
- D'autoriser le Président à signer la convention pour la maîtrise d'ouvrage et le financement de la desserte électrique et à signer tous documents utiles au bon déroulement de l'opération
- D'autoriser le Président à signer le cahier des charges relatif aux travaux de terrassement pour la desserte électrique fixé par le SYDED joint en annexe de la convention sus visée
- De s'engager à fournir au SYDED l'ensemble des pièces mentionnées dans la convention susvisée

RAPPORT N°13: Demande dérogation passage tous les 15 jours

C. Piquard expose les motifs.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la poursuite de la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles à un passage bi mensuel.

RAPPORT N°14 : Tarifs 2014

C. Piquard expose les motifs.

Scénario 1 : identique à la tarification 2013.

Scénario 2 : présente une augmentation de tous les forfaits et du coût des levées supplémentaires.

Scénario 3 : le forfait du bac 140L reste inchangé, les autres présentent une augmentation. Le budget n'est pas équilibré.

Pour équilibrer il faudrait d'autant plus augmenter les forfaits (hors 140L).

Ce scénario résulte de la demande de la commission c'est-à-dire ne pas augmenter les foyers de 1 personne.

D. Mesnier indique que ce scénario n'aurait pas dû être présenté tel quel, ou alors il aurait fallu indiquer que l'équilibre se ferait grâce à l'excédent. Mais au vu de l'excédent existant cela paraît difficile.

C. Guglielmetti rappelle le problème soulevé à de nombreuses reprises : le cas des personnes seules.

C. Piquard souhaite que chaque scénario soit évoqué avant de soulever ce type d'observation.

Il est rappelé à D. Juif que le budget 2013 a été voté en déséquilibre (-40 000 euros), les aides ont permis de combler le déficit.

Le déficit est également dû au fait que l'on ne passe que tous les 15 jours, il y a donc moins de levées supplémentaires. Le système n'est plus incitatif. Le taux de TVA évolue à la hausse (5%→7%→10%)

D'autres communautés de communes sont également dans la même situation.

Le but étant de diminuer les ordures ménagères, C. Guglielmetti indique que l'objectif est atteint. Les comportements évoluent : en matière d'achats, de tri, de compostage...

Scénario 4 : Paiement d'une part fixe et des levées dès la 1^{ère} levée.

Pour effectuer les simulations, F. Gougéard s'est basée sur le taux de présentation actuel des différents bacs, soit 19,4% pour le 140 L par exemple.

Il faut donc prendre en compte le fait que ce taux risque de baisser.

Plusieurs délégués estiment que ce système va inciter les administrés à éliminer leurs ordures ménagères par des moyens illicites comme le brûlage.

C. Piquard informe qu'il n'est plus possible de faire baisser les charges de fonctionnement de la CCVA, le service fonctionne avec 3 personnes uniquement, aucune personne n'a été embauchée pour effectuer les remplacements des congés.

S. Desbiez-Piat souhaite savoir pourquoi l'avis de la commission n'a pas été pris en compte, et se demande à quoi servent les commissions dans ce cas.

C. Piquard rappelle que la commission se réunit sur un sujet, puis le bureau débat également du sujet en question pour enfin effectuer une proposition au conseil communautaire qui doit à son tour en débattre et se positionner.

C. Piquard souhaite également proposer d'enlever la réduction de la moitié de la part fixe qui est appliquée aux communes. Les membres présents se prononcent contre vu le peu d'incidence sur le budget.

D. Brulet fait remarquer que la commission devrait obtenir des documents de travail avant de se réunir afin de pouvoir travailler un sujet en connaissance de cause.

Il précise qu'il serait nécessaire de se regrouper avec d'autres collectivités afin d'avoir une stabilité tarifaire et éviter d'avoir un coût de levée si cher. Avec un coût de levée plus raisonnable les administrés regarderont moins leur présentation de bacs et limiteront les dépôts sauvages et le brûlage.

Il lui semble donc que les scénarios 4 et 5 sont à étudier plus précisément. De plus cela laissera de la marge au niveau de la part fixe, et rééquilibrera le partage des charges entre les différents types de foyers. En effet il rappelle qu'en 2013 les bacs 140L (1/2 personnes) ont payé l'essentiel de la RI ce qui n'était pas le cas en 2010/2011.

Suite à la demande d'A. Vaubourg il est précisé qu'actuellement rien n'est prévu pour les foyers qui ne présentent jamais leur bac.

Pour lui ces personnes seront encore favorisées si l'on part sur un forfait à 0 levée avec une part fixe moins élevée.

O. Tirel fait remarquer que le bilan est plutôt positif puisque les tonnages baissent, mais comment expliquer aux administrés qu'ils ont la bonne attitude mais que la redevance va fortement augmenter ?

C. Piquard rappelle que la CCVA n'a pas augmenté ses tarifs pendant plusieurs années, ce qui était peut-être une erreur. Elle a aussi été beaucoup critiquée pour son excédent, excédent qui a été utilisé justement pour combler les déficits.

Il indique que les tarifs sont au même niveau tarifaire que les communautés voisines.

Il est rappelé que le tarif de 30 euros/ habitant (part SYBERT) est identique pour tous les habitants du SYBERT. Le service de collecte quant à lui est différent en fonction des collectivités.

Il a été proposé de lister le nombre de foyer de 1 personne par commune, mais il n'est aujourd'hui pas possible de présenter une grille en fonction de cela puisque les tarifs doivent être votés avant le 31/12/13.

F. Gougéard fait remarquer qu'un foyer de 1 personne n'implique pas forcément que le bac est moins présenté, pour exemple une personne âgée incontinente présente son bac tous les 15 jours. Elle indique qu'elle peut prendre en compte chaque cas particulier mais là n'est pas l'objectif.

C. Dallavalle regrette que ces débats aient lieu ainsi puisqu'il s'agit plus de débats de commission. Au vu du sujet il lui semble intéressant que le bureau ait également sa proposition avant la commission, et qu'ainsi la commission donne un avis sur cette proposition.

Il lui semble précipité de passer à zéro levée dès cette année, mais il serait plus judicieux de communiquer sur ce point pendant l'année 2014 avant de mettre en place ce système.

Il est rappelé qu'à zéro levée le service reste identique, le camion passera toujours tous les 15 jours.

C. Piquard informe que des discussions sont en cours avec d'autres collectivités pour envisager des regroupements.

S. Girardet a recensé les foyers de 1 personne, et a été surpris de constater qu'il ne s'agissait pas majoritairement de personnes âgées mais le plus souvent de jeunes. Il précise qu'il serait intéressant d'évaluer la quantité de déchets « incompressible » c'est-à-dire le nombre de levées en dessous duquel il n'est pas possible de descendre. Le forfait à 0 levée permettrait de présenter moins de déchets c'est-à-dire que les administrés trouveront des moyens alternatifs à l'élimination de leurs déchets. Et cela amènerait à la même situation l'an prochain puisque la quantité d'ordures ménagères diminuera encore, et il faudrait à nouveau réviser la grille tarifaire.

Il indique qu'il avait été envisagé de mettre à disposition des foyers de 1 personne un bac plus petit. Mais cela n'est pas possible à mettre en place dès cette année.

Il est rappelé qu'il n'est pas possible de proposer un tarif différent pour les foyers de 1 personne du moment qu'elle dispose du même bac que les foyers de 2 personnes. A service égal/tarif égal.

J.L. Faivre Pierret fait remarquer que la commission souhaite conserver un forfait de 12 levées et ne souhaite pas augmenter les bacs 140 L, alors pourquoi le conseil communautaire ne se prononcerait que sur le scénario 2 alors que celui-ci présente une augmentation de 45 euros justement sur ce bac. C'est le scénario 3 qui est le plus représentatif de la volonté de la commission.

Il fait remarquer qu'il ne voit pas comment expliquer une telle hausse à ses administrés.

C. Dallavalle fait remarquer que dans le scénario 3 il aurait fallu augmenter un peu plus les bacs (hors 140L) afin de limiter le déficit.

F. Gougéard explique que l'augmentation devrait dans ce cas être considérable, puisque 1 euro d'un côté ne veut pas dire 1 euro de l'autre. Elle rappelle qu'il y a 1600 bacs de 140 litres, la non augmentation sur ces bacs doit donc être répercutée sur le reste du parc.

S. Girardet évoque la possibilité de mettre en place d'autres volumes de bacs au courant de l'année 2014. C. Piquard lui indique qu'il faut environ 6 mois pour mettre en œuvre ceci.

Les délégués s'accordent sur le fait d'augmenter de façon linéaire tous les bacs.

F. Gougéard a essayé d'élaborer le scénario 3 le plus justement possible en fonction de la part SYBERT (30 €/personne).

S. Desbiez-Piat indique que le scénario 3 pourrait être revu dans le sens d'une augmentation pour tous les bacs afin d'équilibrer au maximum le budget. Il lui semble légitime que les bacs 140L augmentent également.

D. Juif indique, après avoir fait quelques calculs, que même en ajoutant une augmentation substantielle à ces tarifs il est très difficile d'atteindre l'équilibre.

Après en avoir largement débattu les délégués communautaires se prononcent dans un premier temps sur le type de forfait à adopter soit :

19 pour un forfait 12 levées et 10 pour un forfait à 0 levée.

Trois scénarios correspondent à ce type de forfait.

Les délégués communautaires se prononcent sur le scénario 2 uniquement soit : 15 pour et 14 contre.

Le Conseil Communautaire adopte le scénario 2 à la majorité (15 pour / 14 contre) permettant d'établir la grille tarifaire de la redevance des ordures ménagères pour l'année 2014.

RAPPORT N°15: Plan Local de Prévention

C. Piquard expose les motifs.

Le Conseil Communautaire approuve à la majorité (1 abstention) la signature de la convention avec le SYBERT pour la mise en œuvre d'actions de prévention des déchets, et inscrire dans cette convention les actions suivantes pour l'année 2014: distribution des composteurs, achat d'un nettoyeur vapeur, communication sur la prévention.

RAPPORT N°16 Convention pour la collecte du tri sélectif SICTOM des 3 COM 25 - CCVA

C. Piquard expose les motifs.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la convention de prestation de collecte du tri sélectif pour le compte du SICTOM des 3 COM 25 en compensation des journées du 31 décembre 2013 et 1er janvier 2014 et à autoriser le Président à signer cette convention.

RAPPORT N°17: ADHESION ASCOMADE

C. Piquard expose les motifs.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité

- l'adhésion de la CCVA à l'ASCOMADE selon le tarif en vigueur,
- l'autorisation à donner au Président à signer tout document administratif, juridique et financier relatif à cette adhésion.

RAPPORT N°18 : Transports méridiens

A. Jacquot expose les motifs.

Il rappelle que la commission a dans un premier temps reconnu à l'unanimité l'intérêt communautaire du service, puis elle s'est prononcée à une large majorité pour la prise en charge à 100% des transports méridiens par la CCVA.

Il rappelle que le coût des accompagnatrices est d'environ 15 000 euros en plus du coût des transports.

C. Guglielmetti indique que la CCVA doit aussi se réserver le droit d'ouvrir de nouveaux trajets dans le cas où il y aurait une augmentation des demandes pour un trajet.

Pour l'instant aucun seuil minimum n'a été fixé, une réflexion doit avoir lieu.

Le conseil communautaire se prononce pour un seuil minimum de 3 enfants.

Suite à la demande de S. Desbriez-Piat il est précisé que la commission a également travaillé sur plusieurs scénarios, telle qu'une prise en charge par la CCVA, les communes, et les parents.

D. Mesnier indique qu'il avait souhaité une prise en charge 50% CCVA et 50% commune, pour lui l'objectif était que chaque collectivité prenne conscience du coût que ce service représente.

A. Jacquot indique que les 25 637 euros supplémentaires liés à ce service auront, sur le court terme peu de répercussions sur le budget, à savoir qu'en 2012 un excédent de 100 000 euros a été dégagé.

C. Mesnier fait remarquer qu'un excédent de 100 000 euros est dérisoire pour une communauté de communes de la taille de la CCVA.

D. Thiellement fait remarquer qu'il serait normal que les communes qui profitent de ce service participent également financièrement.

Il rappelle que les communes de Pouligney Lusans et Châtillon Guyotte ont fait la démarche d'arrêter ces transports.

C. Guglielmetti explique qu'en effet cela se comprend mais en l'occurrence ce projet a été déclaré d'intérêt communautaire et dans ce cas il y a forcément des communes qui participeront alors qu'elles ne bénéficient pas du service.

J.L. Faivre Pierret rappelle que la CCVA est là pour mettre en œuvre des projets d'intérêt communautaire, si chacun fait valoir à chaque fois que le projet ne concerne pas sa commune, la CCVA n'a plus lieu d'être.

Il rappelle qu'il n'y a pas eu tant de débat lors du vote du SDDAN.

D. Brulet explique que pour lui, le problème n'est pas de savoir si le projet est d'intérêt communautaire mais plutôt de savoir s'il est productif ou non. C'est le cas pour le SDANN, alors que le fait de rentrer chez soi le temps de midi n'est pas un besoin.

J.L. Faivre Pierret réfute cette observation et indique justement qu'il s'agit d'un besoin, c'est pour cela que le CG25 a institué ce transport.

Il répond à D. Brulet que la suppression a été décidée pour des raisons budgétaires.

F. Héranney indique que pour lui la CCVA est là pour mettre en œuvre des projets et donc investir, alors que les transports méridiens sont une charge de fonctionnement.

C. Piquard rappelle que cela fait 3 ans qu'est discuté le thème des périscolaires, or à ce jour aucun syndicat n'a pris l'initiative de se lancer dans un agrandissement de périscolaire pour être en mesure d'accueillir suffisamment d'enfants. C'est pourquoi il estime qu'il est nécessaire d'attendre encore un ou deux ans. Il faut également prendre en compte les regroupements des écoles.

F. Héranney informe qu'à Pouligney Lusans depuis la suppression des bus méridiens aucune augmentation sensible de la fréquentation du périscolaire n'a été observée.

Pour certains délégués cela ne pourra pas être applicable dans tous les secteurs.

Le conseil communautaire approuve à la majorité (20 pour – 8 contre – 1 abstention) la proposition telle qu'elle a été présentée, soit une prise en charge financière des transports méridiens à hauteur de 100% par la CCVA.

RAPPORT N°19 : Informations diverses

- **SDDAN** : Les priorités en matière d'avancement des travaux ont été fixées lors de la dernière réunion. La fibre arrivera en bordure des parcelles des habitants. La montée en débit se fera en 2014 (Breconchaux, Gonsans, Champlive). Le fibrage se fera plus tard pour ces communes. Les premières communes équipées en fibre le seront en 2014/2015 et les autres communes en 2015/2016. Pour les communes qui doivent effectuer des travaux, elles doivent contacter M. Chauvin, directeur du SDDAN pour obtenir des informations.
- **Zone de Développement éolien** : Le dossier permis de construire sera déposé en janvier.
- **Bureau d'Information Touristique** : Au vu des résultats il ne semble pas opportun de renouveler l'opération. Il est proposé de créer des points Info Tourisme dans des lieux fréquentés.
- **Dérivation du Gour** : Réunion en Préfecture concernant les aides possibles. A priori la CCVA pourrait tout de même déposer un dossier.
- **SPANC** : ouverture des plis effectuée. Le choix du prestataire s'effectuera le 10/12/13.
- **Mission Locale** : Rencontre avec J. Mathurin et la Mission Locale, qui demandent aux communautés de communes de financer à hauteur de 1 euro / habitant. Cela a été refusé, les élus estiment que cela relève de la compétence de l'Etat.
- **TCFE** : Les parlementaires ont déposé l'amendement, il faut désormais que la délibération soit retirée mais comme elle n'est pas à l'ordre du jour, il faut que des délégués s'entendent pour qu'elle soit ajoutée. Cela doit être fait avant le 31/12/13. Cela permettra aux communes (-2000 habitants) qui touchent actuellement la taxe de continuer à la percevoir.
- **ZAE de Roulans** : une analyse technique d'accessibilité de la zone a été demandée à Développement 25 par rapport aux zones existantes. Un profil marketing a également été dressé. C. Piquard propose de réfléchir à une pépinière d'entreprises. Une visite est prévue le 14/01/14 aux ateliers relais de Sancey.
- **12/12/13** : Visite de la CCVA par le Préfet et le Secrétaire Général. (Visite de Bost, microcentrale), discussions autour du thème de l'emploi avec des entrepreneurs et des agriculteurs, PEEI, regroupements d'écoles, ZAE de Gonsans...
- **Découpage cantonal** : proposition faite par le département au Ministère de l'Intérieur : au niveau de Quingey et de Montbéliard. Attente d'un retour.

Le Président remercie l'assemblée, la commune de Pouligney Lusans et lève la séance à 23h30.

La cérémonie des vœux de la CCVA est fixée au vendredi 31 janvier 2014 à BOUCLANS.

Fait à Roulans, le 13 décembre 2013.

Charles PIQUARD
Président de la CCVA

